



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

n°2025/12/71

Date de convocation
4 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 15 DECEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
9 décembre 2025

Nombre de conseillers **Etaient présents :**

Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET

Présents : 21 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Votants : 21 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AT

Secrétaire de séance :

Madame Martine DUQUESNOY

Objet : Acceptation et encaissement d'un chèque de 295€ - Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'article L.1611-4 du CGCT relatif à l'acceptation et au recouvrement des dons, subventions et versements ;

Vu le règlement de fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants (FPH) ;

Vu la proposition d'une sortie au Parc Astérix organisée pour les jeunes de La K'fet ;

Vu le versement d'un acompte de 295 € octroyé dans le cadre du FPH pour contribuer au financement de ladite sortie ;

Considérant

- que l'association du Fonds de Participation des Habitants a validé le soutien financier au projet ;
- que cet acompte constitue une participation directe permettant la réalisation de l'activité ;
- qu'il convient d'autoriser la commune à encaisser ce versement dans ses recettes de fonctionnement ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le versement de 295 € au bénéfice de la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras, dans le cadre du financement de la sortie au Parc Astérix pour les jeunes de La K'fet.
- d'autoriser l'encaissement du chèque correspondant dans la section de fonctionnement du budget communal – article 7478 « Autres participations ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 16 décembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

